



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

R
M***20053215***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

19 JAN 2020

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : **0420 089 380**

Nom

(en entier) : **ELIANAH**

(en abrégé) :

Forme légale : **SPRL**Adresse complète du siège : **RUE DE LA TANNERIE 11 - 1435 CORBAIS****Objet de l'acte : Changement de siège social**

Ce jour s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la sprl Elianah.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Janssens, qui constate que tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur son ordre du jour et qu'il n'y a donc pas lieu de justifier du mode de convocation.

Ordre du jour :

A.Changement de siège social de Rue de la Tannerie 11 à 1435 Corbais vers Rue Saint-Vincent 42 à 1457 Nil-Saint-Vincent.

Résolutions - délibérations :

Après discussion, l'assemblée, à l'unanimité des voix :

A.Décide de transférer le siège de la société de Rue de la Tannerie 11 à 1435 Corbais vers Rue Saint-Vincent 42 à 1457 Nil-Saint-Vincent.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du Conseil d'Administration donne lecture du présent PV, celui-ci est approuvé par l'assemblée.

Le président,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/04/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).